



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n° 20240523036 • Modification de la dénomination de la voie Impasse des Pardalets en Impasse du Pardal

Le jeudi 23 mai 2024, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le vendredi 17 mai, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal.

12 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Christine MILÉSI, Christian BERNARD, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Armel BRIAND, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

5 absents : Lucette ORTIZ-CASTILLO ayant donné procuration à Bruno GUÉRIN, René DRAGUÉ ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA, Jean CLÉMENT ayant donné procuration à Christine MILÉSI, Robert JASSEREAU excusé, Stéphanie PACHIS ayant donné procuration à Armel BRIAND.

Le Conseil Municipal désigne Madame Christine MILÉSI, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Rappelle que conformément à l'article L2121-30 alinéa II du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ;

Rappelle que par délibération n°09051409a en date du 14 mai 2009, le Conseil Municipal de Vinça a décidé que l'impasse située entre le 119 et le 125 de l'avenue du Général de Gaulle a reçu la dénomination officielle de « Impasse des Pardalets » ;

Précise que ce chemin ainsi dénommé est une voie privée, d'une longueur 73 mètres, dont l'emprise porte sur les terrains desservis et cadastrés section AA parcelles n° 88, 89,90, 91A et 242J ;

Informe l'Assemblée de la réception en Mairie d'un courrier des 4 propriétaires des terrains bâtis riverains de l'impasse des Pardalets, par lequel ils sollicitent que soit renommée ladite voie en impasse du Pardal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 16 voix pour, **Approuve** la modification de la dénomination de la voie dénommée « impasse des Pardalets », chemin privé d'une longueur de 73 mètres, sise entre le 119 et le 125 de l'avenue du Général de Gaulle, par la dénomination : « Impasse du Pardal ».

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Le Maire,

Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 29/05/2024

Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le 30/05/2024

ID : 066-216602300-20240523-20240523036-DE

